

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;

Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES	
A.1 Désignation du bâtiment	
Nature du bâtiment : Maison individuelle	Escalier : Sans objet
Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)	Bâtiment : Sans objet
Nombre de Locaux : 3	Porte : Sans objet
Etage : Sans objet	
Numéro de Lot : NC	Propriété de : HABITAT DE LA VIENNE
Référence Cadastre : NC	33 rue du Planty BP27
Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997	86180 BUXEROLLES
Adresse : code logement 0146 0002 Maison individuelle 5 La Tuilerie 86330 SAINT-JEAN-DE-SAUVES	
A.2 Désignation du donneur d'ordre	
Nom : HABITAT DE LA VIENNE	Documents fournis : Néant
Adresse : 33 rue du Planty BP27 86180 BUXEROLLES	Moyens mis à disposition : Néant
Qualité : Bailleur social	
A.3 Exécution de la mission	
Rapport N° : 121442 HABITAT DE LA VIENNE A	Date d'émission du rapport : 02/06/2025
Le repérage a été réalisé le : 02/06/2025	Accompagnateur : Aucun
Par : LEBRAULT Cyril	Laboratoire d'Analyses : Agence ITGA St Grégoire Bât K
N° certificat de qualification : 12-208	
Date d'obtention : 21/06/2022	Adresse laboratoire : Parc d'affaires - Bât. K Espace Performance 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ABCIDIA CERTIFICATION	Numéro d'accréditation : 1-5970
BAT A6 4ème étage BAL 60011	Organisme d'assurance professionnelle : AXA FRANCE IARD
Domaine de Saint Paul, 102 route de Limours 78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE	Adresse assurance : 313, Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date de commande : 13/05/2025	N° de contrat d'assurance : 10592956604
	Date de validité : 31/12/2025

121442 HABITAT DE LA VIENNE A

1/15

Amiante

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise



Cyril LEBRAULT
Diagnosticteur



Diag Habitat
Siren 493 016 257 - Code NAF : 7120 B

Date d'établissement du rapport :

Fait à **POITIERS** le **02/06/2025**

Cabinet : **Diag Habitat**

Nom du diagnostiqueur : **LEBRAULT Cyril**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
SOMMAIRE.....	3
CONCLUSION(s).....	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	4
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	4
PROGRAMME DE REPERAGE	5
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)	5
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21)	5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
RAPPORTS PRECEDENTS	6
.....	6
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	7
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	7
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	11
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	11
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	11
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)	11
COMMENTAIRES	11
ELEMENTS D'INFORMATION	12
ANNEXE 1 – CROQUIS.....	13
ANNEXE 2 – ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES	15

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 02/06/2025

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

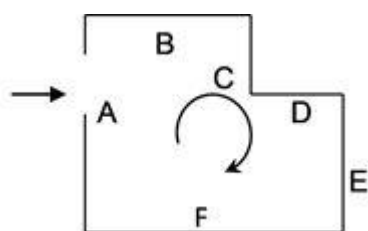
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 – Août 2017 : Aucun

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Liste des pièces visitées/non visitées et justification

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée	RDC	OUI	
2	Dégagement	RDC	OUI	
3	Chambre n°1	RDC	OUI	
4	Salle d'eau	RDC	OUI	
5	Chambre n°2	RDC	OUI	
6	Séjour	RDC	OUI	
7	Débarras	RDC	OUI	
8	WC	RDC	OUI	
9	Cuisine	RDC	OUI	
10	Cellier	RDC	OUI	
11	Garage	RDC	OUI	
12	Jardin	Extérieur	OUI	
13	Combles	1er étage	OUI	

Description des revêtements en place au jour de la visite

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
1	Entrée	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Non peint
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte n°2 - Dormant intérieur	B	Métal - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant intérieur	C	Métal - Peinture
			Porte n°3 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°4 - Dormant intérieur	D	Métal - Peinture
			Porte n°4 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Placoplatre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Placoplatre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Non peint
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte n°2 - Dormant intérieur	B	Métal - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant intérieur	C	Métal - Peinture
			Porte n°3 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°4 - Dormant intérieur	D	Métal - Peinture
			Porte n°4 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°5 - Dormant intérieur	D	Métal - Peinture
			Porte n°5 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°6 - Dormant intérieur	D	Métal - Peinture
			Porte n°6 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
2	Dégagement	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F	Placoplatre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Placoplatre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Non peint
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant intérieur	B	Métal - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant intérieur	E	Métal - Peinture
			Porte n°3 - Ouvrant intérieur	E	Bois - Peinture

121442 HABITAT DE LA VIENNE A

8/15

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
			Porte n°4 - Dormant intérieur	F	Métal - Peinture
			Porte n°4 - Ouvrant intérieur	F	Bois - Peinture
3	Chambre n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Placoplatre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Placoplatre - Peinture
			Plancher	Sol	PVC collé type vinyle - Non peint
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Placard	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Non peint
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Non peint
			Porte-fenêtre - Volets	C	PVC - Non peint
			Mur	A	Placoplatre - Peinture
4	Salle d'eau	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F	Placoplatre - Toile de verre
			Plafond	Plafond	Placoplatre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Non peint
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage - Faïence
			Porte - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	E	PVC - Non peint
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	E	PVC - Non peint
			Fenêtre - Garde-corps	E	Métal - Peinture
5	Chambre n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	Placoplatre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Placoplatre - Peinture
			Plancher	Sol	PVC collé type vinyle - Non peint
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Non peint
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Non peint
			Porte-fenêtre - Volets	C	PVC - Non peint
6	Séjour	RDC	Mur	A, B, C, D	Placoplatre - Papier peint
			Porte - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Non peint
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Non peint
			Porte-fenêtre - Volets	C	PVC - Non peint
			Plafond	Plafond	Placoplatre - Peinture
			Plancher	Sol	PVC collé type vinyle - Non peint

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
7	Débarras	RDC	Mur	A, B, C, D	Placoplatre - Peinture
			Plafond	Plafond	Placoplatre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Non peint
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
8	WC	RDC	Mur	A, B, C, D	Placoplatre - Toile de verre
			Plafond	Plafond	Placoplatre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Non peint
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
9	Cuisine	RDC	Mur	A, C, D	Placoplatre - Toile de verre et faïence
			Mur	B	Placoplatre - Toile de verre
			Plafond	Plafond	Placoplatre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Non peint
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant intérieur	B	Métal - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	D	PVC - Non peint
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	D	PVC - Non peint
			Fenêtre - Volets	D	PVC - Non peint
10	Cellier	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F	Placoplatre - Peinture
			Plafond	Plafond	Placoplatre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage - Non peint
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant intérieur	F	Métal - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	F	Bois - Peinture
11	Garage	RDC	Mur	A, B, C, D	Parpaing - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Porte n°1 - Dormant intérieur	A	Métal - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant intérieur	B	PVC - Non peint
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	B	PVC - Non peint
			Porte n°3 - Dormant intérieur	D	Métal - Non peint
			Porte n°3 - Ouvrant intérieur	D	Métal - Peinture
			Fenêtre - Dormant et	B	PVC - Non peint

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			ouvrant extérieurs		
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	B	PVC - Non peint
			Fenêtre - Garde-corps	B	Métal - Peinture
			Charpente	Plafond	Bois - Cartons
			Couverture	Toiture	Tuiles - Terre-cuite
12	Jardin	Extérieur	Plancher	Sol	Pelouse, haies, terrasse béton - Non peint
13	Combles	1er étage	Mur	A, B	Parpaing - Non peint
			Plancher	Sol	Placoplatre - Laine minérale
			Couverture	Toiture	Tuiles - Terre-cuite
			Charpente	Plafond	Bois - Cartons

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, sur décision de l'opérateur

Néant

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, après analyse

Néant

La liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas.

Néant

Résultats hors champ d'investigation (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté		a? : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales		ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)	
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation			
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement			
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement			
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique			
	AC1	Action corrective de premier niveau			
	AC2	Action corrective de second niveau			

COMMENTAIRES

Néant

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

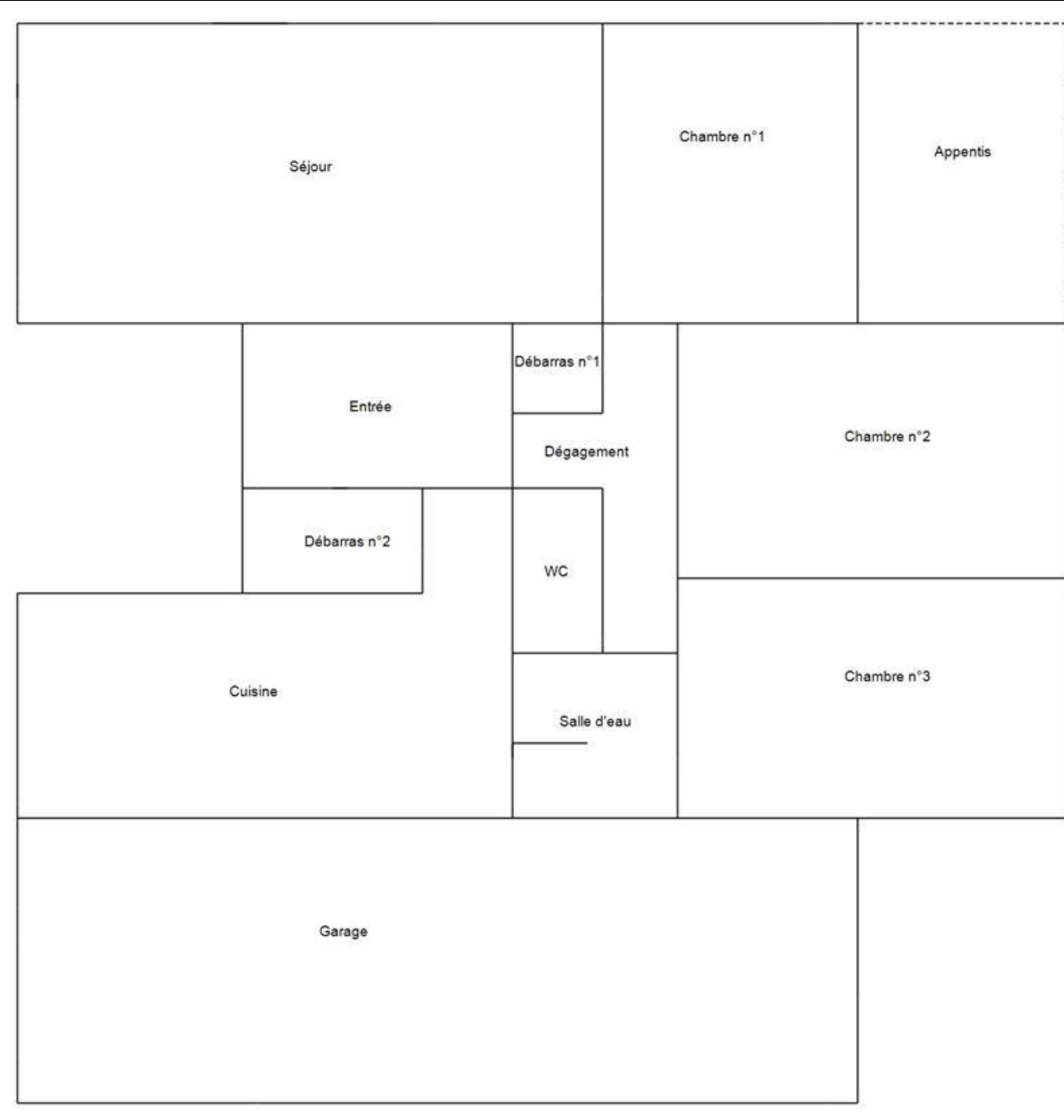
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	code logement 0146 0002 Maison individuelle 5 La Tuilerie 86330 SAINT-JEAN-DE-SAUVES		
N° dossier :	121442 HABITAT DE LA VIENNE					Bâtiment – Niveau :	Croquis N°1
N° planche :	1/2	Version :	0				
Origine du plan :		Cabinet de diagnostics					



RDC

PLANCHE DE REPERAGE USUEL						
N° dossier :	121442 HABITAT DE LA VIENNE			Adresse de l'immeuble :	code logement 0146 0002 Maison individuelle 5 La Tuilerie 86330 SAINT-JEAN-DE-SAUVES	
N° planche :	2/2	Version :	0			Type :
Origine du plan :				Cabinet de diagnostics	Bâtiment – Niveau :	Croquis N°1



RDC

ANNEXE 2 – ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES

Aucune